



CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Vous souhaitez apprendre un métier chez un employeur et suivre, en même temps, une formation pour obtenir un diplôme ? Le contrat d'apprentissage est fait pour vous !

C'est un contrat de travail entre un employeur et un salarié, avec des cours en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en établissement de formation. Il vous permet d'obtenir un diplôme comme le CAP, le BAC, le BTS, la licence /Titre II, ou le master/Titre I.

ENTRE 16 & 29 ANS :

- Vous pouvez signer un contrat d'apprentissage si vous avez entre 16 et 29 ans au début de l'apprentissage.
- Parfois, il est possible de commencer avant 16 ans, par exemple si vous avez terminé le collège.

VOUS AVEZ 30 ANS :

- Vous êtes déjà en apprentissage et vous souhaitez continuer pour obtenir un diplôme supérieur.
- Vous étiez en contrat d'apprentissage mais il s'est arrêté et ce n'était pas votre choix (faute de l'employeur, entreprise qui a fermé, problème de santé).

PAS D'ÂGE LIMITE SI :

- Vous êtes reconnu travailleur handicapé.
- Vous avez besoin d'un diplôme pour créer ou reprendre une entreprise.
- Vous êtes inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

Pour vous :

- Un contrat de travail en alternance
- L'obtention d'un diplôme reconnu
- Un accompagnement personnalisé
- Un statut d'étudiant
- Un salaire non imposable
- Pas de frais de scolarité à déboursier

Pour l'entreprise :

- Aucune charge salariale et patronale
- Les apprentis ne comptent pas dans la masse salariale
- La formation en CFA est gratuite
- Des aides de l'AGEFIPH
- La formation en CFA est intégralement prise en charge par votre OPCO

COMMENT FONCTIONNE LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ?

VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL

Vous signez soit :

- un contrat à durée déterminée (CDD) de 1 à 3 ans. Le contrat peut être prolongé jusqu'à 4 ans si vous êtes reconnu travailleur handicapé.
- un contrat à durée indéterminée (CDI) qui débute par une période d'apprentissage.

VOTRE FORMATION

Sa durée en centre de formation des apprentis (CFA) doit être au moins égale à 25 % de la durée totale du contrat. Vous êtes en entreprise le reste du temps. Pendant toute la durée de votre apprentissage, un maître d'apprentissage vous accompagne pour vous former dans l'entreprise, vous informer, vous soutenir.



VOTRE SALAIRE

ÂGE	ANNÉE DU CONTRAT		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16 - 17 ans	27 % du smic	39 % du smic	55 % du smic
18 - 20 ans	43 % du smic	51 % du smic	67 % du smic
21 - 25 ans	53 % du smic	61 % du smic	78 % du smic
26 ans et plus	100 % du smic	100 % du smic	100 % du smic